



Assemblée générale

Distr. générale
8 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 99 g) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Thèmes proposés pour le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat

Note du Secrétaire général

1. La présente note vise à faciliter les consultations entre États Membres sur les thèmes à retenir pour le deuxième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

2. Au paragraphe 5 de sa résolution 53/181, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en étroite consultation avec les gouvernements, tous les organismes concernés des Nations Unies et les organisations intergouvernementales intéressées, de proposer, en vue du deuxième dialogue de haut niveau, des thèmes touchant la promotion de la coopération économique internationale pour le développement, qu'elle examinerait à sa cinquante-quatrième session.

I. Propositions des États Membres

3. Le Secrétaire général a consulté les gouvernements par une note verbale datée du 22 février dans laquelle il les prie de bien vouloir lui communiquer, le 1er juin 1999 au plus tard (date limite reportée par la suite au 30 juin 1999), leurs vues et suggestions sur les thèmes qui pourraient être retenus pour le deuxième dialogue de haut niveau.

4. Les propositions reçues en réponse à cette note verbale sont les suivantes :

Allemagne (au nom de l'Union européenne)

- Créer un environnement national et international propice à la mobilisation de ressources intérieures pour le développement dans l'économie mondiale

Bangladesh

- Partenariat durable pour le développement : possibilités de collaboration entre l'État et la société civile

Chine

- Échange de vues approfondi sur le commerce international et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale

Équateur

- La décentralisation de l'administration
- La privatisation dans différents secteurs
- Le développement social dans différents secteurs

États-Unis d'Amérique

- Renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat : enrôler le secteur privé

Ex-République yougoslave de Macédoine

- Renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales

Ghana

- L'élimination de la pauvreté, clef du développement international au XXIe siècle

Maurice

- L'avenir des petites économies dans un monde globalisé
- Enjeux des opérations de rétablissement et de maintien de la paix
- Le rôle des blocs commerciaux régionaux dans la promotion d'une meilleure intégration des pays en développement dans l'économie mondiale
- L'investissement étranger, instrument du développement
- L'intégration humaine et son impact culturel
- Le développement, dimension du système commercial international

Roumanie

- Promouvoir de la sécurité économique, objectif des stratégies nationales et de la coopération internationale pour le développement par le partenariat

Turquie

- Les progrès de l'information et des communications et leur impact sur les relations économiques internationales et l'activité économique nationale

II. Propositions des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales

5. Les propositions ci-après ont été reçues d'organismes compétents des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales compétentes :

Banque africaine de développement

- Bonne gouvernance, démocratie et développement : les impératifs de la coopération Nord-Sud

Banque asiatique de développement

- La croissance économique pour le développement humain au XXIe siècle : questions controversées aux niveaux national et international
- Forger des partenariats pour le développement aux niveaux régional et sous-régional
- Intégrer le secteur privé dans les partenariats internationaux et régionaux
- Laisser le pays client à la barre
- Partenariats et coordination interne entre pays en développement dans le contexte d'un cadre de développement intégré
- Renforcement des partenariats entre secteur public et secteur privé pour la prévention des crises, le développement et la réduction de la pauvreté

Banque interaméricaine de développement

- Préserver l'identité, la propriété et l'innovation dans la coopération pour le développement par le partenariat.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

- Des institutions mondiales pour un monde interdépendant
- Migrations internationales
- La coopération internationale pour l'élimination de la misère

Organisation de coopération et de développement économiques

- Mise en oeuvre de la stratégie du développement par le partenariat, y compris le Cadre de développement intégré et les bilans communs de pays
- Renforcement des capacités de gestion du secteur public
- Intégration des pays en développement aux systèmes de commerce et d'investissement multilatéraux
- Développement durable : mise en place de politiques et de cadres institutionnels bien conçus

Organisation des États américains

- La contribution du commerce et de l'intégration économique régionaux et sous-régionaux à l'objectif général du développement

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

- Le financement de la coopération internationale : son affectation est-elle optimale par rapport aux objectifs?
- La coopération internationale pour le développement dans l'optique des droits de l'homme

Organisation mondiale de la santé

- Le rôle des Nations Unies dans l'instauration de la paix au début du nouveau millénaire
- Les mouvements sociaux en faveur de la santé et du développement humain
- Développement durable : le thème unificateur des grandes conférences internationales et le rôle central de la santé
- Le rôle de la santé dans l'élimination de la pauvreté
- Mondialisation et crise économique : leur impact sur le développement social

Programme des Nations Unies pour l'environnement

- L'impact des chocs économiques et financiers subis par l'économie mondiale sur les politiques environnementales aux niveaux national, régional et mondial

Université des Nations Unies

- Causes économiques et prévention des crises humanitaires

III. Éléments à prendre en considération dans le choix du thème du deuxième dialogue de haut niveau

6. Dans ses rapports précédents (A/50/480 et A/52/425), le Secrétaire général recommandait un certain nombre de thèmes possibles pour indiquer le genre de sujets qui pourraient donner lieu à des discussions utiles et fructueuses, à savoir : mondialisation et règles du jeu; financement du développement; concurrence; intégration régionale et économie mondiale; renforcement des moyens de la coopération pour le développement, y compris la coopération Sud-Sud;

technologies de l'information et développement; migrations internationales et développement; prévention et gestion des situations d'urgence et consolidation de la paix à l'issue de conflits; criminalité, trafic de drogues, violence et déstabilisation mondiale, c'est-à-dire la question de la société «incivile».

7. On se souviendra que l'Assemblée générale, par sa résolution 50/122, avait décidé de consacrer son premier dialogue de haut niveau aux répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et à leurs incidences au niveau des politiques. Ce premier dialogue a abouti notamment à la résolution 53/169 de l'Assemblée générale sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance.

8. Pour ce qui est du financement du développement, l'Assemblée avait décidé, par sa résolution 52/179, de convoquer, avant la fin de 2001, une réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement, et au premier semestre de 1999, un groupe de travail de l'Assemblée générale est convenu que cette réunion traiterait les questions de financement du développement qui se posaient aux niveaux national et international aussi bien qu'à celui du système suivant une démarche intégrée, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (voir A/AC.255/L.1).

9. En ce qui concerne la société «incivile», l'Assemblée générale a examiné à sa vingtième session extraordinaire, en 1998, la question de la lutte contre la production, la vente, la demande, la distribution illicites et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, ainsi que les moyens de promouvoir des stratégies, méthodes, activités concrètes et mesures spécifiques en vue de renforcer la coopération internationale face au problème du trafic de drogues.

10. Outre ces actions et initiatives de l'Assemblée générale, qui toutes se rattachent au choix du thème du deuxième dialogue de haut niveau, le Conseil économique et social a déjà mis et va encore mettre en chantier un certain nombre d'activités, en particulier dans le cadre de son débat de haut niveau, qui elles aussi s'y rapportent directement. Ainsi, le Conseil a examiné en 1997 le thème «Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce», puis, en 1998, «Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay : incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation», et en 1999, «Le rôle de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté : émancipation et promotion de la femme»; en 2000, son débat de haut niveau portera sur le

thème «Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale du savoir».

11. De plus, l'Assemblée jugera peut-être bon de tenir compte de certaines autres réunions qui se tiendront à peu près dans le même temps, afin que le dialogue de haut niveau puisse faire entrer en ligne de compte leurs résultats ou y apporter sa contribution. Ces réunions sont les suivantes :

- a) L'Assemblée du millénaire¹;
- b) La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, prévue à Bangkok en février 2000;
- c) La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu en 2001;
- d) La troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui aura lieu en novembre 1999, et la proposition de «Cycle du millénaire»;
- e) La session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle», qui se tiendra à New York du 5 au 9 juin 2000 et celle qui sera consacrée à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et d'autres initiatives, prévue à Genève du 26 au 30 juin 2000;
- f) Les dialogues de haut niveau entre le Conseil économique et social (ECOSOC) et les institutions de Bretton Woods.

12. En choisissant le thème du dialogue de haut niveau, l'Assemblée jugera peut-être utile de rappeler que le Secrétaire général avait suggéré que les thèmes soient sélectionnés en fonction des principaux objectifs du dialogue, à savoir, faire mieux et plus largement comprendre les questions présentant un caractère mondial ou transfrontière qui débordent les intérêts individuels régionaux ou de groupe.

13. En outre, il faudrait que le thème retenu intéresse un grand nombre de protagonistes de la coopération et du développement économiques pour donner une impulsion et déterminer les domaines qui se prêteraient à la création de nouveaux partenariats entre toutes sortes d'acteurs (administrations et organismes publics locaux et nationaux, organisations régionales, système des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et secteur privé). Le dialogue de haut niveau devrait par ailleurs permettre à l'Assemblée de tirer le maximum de profit de la participation de ministres et de la présence des chefs de secrétariat des institutions, fonds, programmes et autres organismes des Nations Unies, y compris les institutions internationales commerciales et financières.

IV. Propositions et recommandations du Secrétaire général

14. Compte tenu de ce qui précède et du large éventail de sujets proposés par les États Membres et les organisations internationales, ainsi que de la nécessité de parvenir concrètement à dépasser tout ce qui a été examiné à ce jour, et tout particulièrement l'approche générale et sommaire de la mondialisation, le Secrétaire général propose que le deuxième dialogue de haut niveau porte sur le thème ci-après :

«Relever les défis de la mondialisation en renforçant la coopération régionale et en forgeant de nouveaux partenariats pour le développement»

15. Ce thème devrait offrir l'occasion de déterminer l'efficacité de diverses formes de coopération pour le développement et d'étudier des moyens d'assurer la complémentarité et de créer des synergies entre coopération bilatérale et multilatérale, coopération régionale et interrégionale, rôle de l'État et des acteurs non étatiques, notamment le secteur privé, et toutes autres formes de coopération, en particulier la coopération Sud-Sud.

16. Pour les préparatifs du deuxième dialogue de haut niveau, l'Assemblée jugera peut-être bon d'envisager les modalités que le Secrétaire général avait proposées dans son rapport précédent (A/52/425), aux paragraphes 25 e) et f) en particulier, ainsi que la note sur le processus préparatoire mise à la disposition des délégations lors des consultations officieuses du début de 1998 qui devaient aboutir au premier dialogue de haut-niveau.

17. L'idée maîtresse de ces propositions était de suivre une démarche remontant de la base au sommet pour pouvoir en l'occurrence enrichir le débat intergouvernemental traditionnel en y introduisant l'essentiel des perceptions, idées, leçons de l'expérience et orientations en la matière de ceux que la mondialisation intéresse et touche directement. Cette démarche impliquerait l'organisation d'une série de consultations à différents niveaux, régional notamment, auxquelles participeraient non seulement les gouvernements, mais encore les organismes compétents du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales compétentes, ainsi que les milieux d'affaires, la communauté universitaire et scientifique, les organisations non gouvernementales, les parlementaires et autres composantes de la société civile. Si une telle démarche devait être adoptée, il faudrait que le processus préparatoire commence bien avant la tenue de la réunion.

Note

¹ On notera que, sur la base des consultations tenues jusqu'ici, le Secrétaire général propose de retenir pour l'Assemblée du millénaire le thème général et les thèmes subsidiaires ci-après :

- a) Thème général : «L'Organisation des Nations Unies au XXIe siècle»
 - b) Thèmes subsidiaires :
 - i) La paix et la sécurité, y compris le désarmement;
 - ii) Le développement, y compris l'élimination de la pauvreté;
 - iii) Les droits de l'homme;
 - iv) Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.
-